

KINÉ FLASH PARIS

novembre 2007

N°1

Page 2

Interview d'Alain Bergeau

Page 5

Les comptes de la santé en 2006

Page 11

DAM : enquête qualité



CONGRÈS DE GRENOBLE : Le Syndicat de Paris à l'honneur

Le 44^{ème} Congrès de la FFMKR a vu la réélection de notre conseillère fédérale, Fanny Rusticoni et de sa suppléante Dinah Mimoun. Mme Rusticoni a été reconduite dans son poste de Premier Secrétaire Général au sein du bureau de la fédération.

Bernard Codet, notre autre conseiller fédéral ne remettait pas son mandat en jeu au cours de ce congrès mais il a été élu Trésorier Adjoint et rejoint ainsi le Comité de Coordination.



Fanny Rusticoni et Dinah Mimoun



Bernard Codet

Une histoire simple...

... comme la vie d'un masseur-kinésithérapeute.

Simple comme les « simplifications administratives » présentées au Congrès FFMKR de Grenoble par Monsieur Jean-Marc AUBERT (Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins de la CNAMTS), venu expliquer dans le détail les projets conventionnels de l'UNCAM relatifs à la DEP, à la fiche de synthèse du BDK, au quantitatif de la prescription. Nous pouvions avoir quelques espoirs d'une vie professionnelle qui nous permettrait de concentrer notre travail sur ce qui est notre cœur de métier : soigner nos patients. Quoi que...

Simple comme les rapports avec les CPAM par l'intermédiaire des délégués de l'assurance maladie gentiment venus nous visiter pour se présenter en amis qui nous veulent du bien, mais qui reviendront en 2008 avec notre profil personnel chiffré pour nous inciter à produire plus de bilans, et quoi d'autre, allez savoir, en tous cas pour faire entrer les praticiens dans le moule dont elles auront décidé la forme et la taille...

Simple comme les projets contenus dans le PLFSS 2008 qui promettent nombre de mesures agréables : entrave à la liberté d'installation, taxation des feuilles de soins papier, paupérisation des soins de ville par rapport au secteur hospitalier, report – sous des prétextes comptables – de six mois ou un an des avenants conventionnels négociés et signés, « don » de deux ans d'exercice hospitalier en début de carrière, etc. ...

Simple comme notre facilité de circulation grâce à des grévistes nantis empêchant encore un peu plus les quelques courageux pratiquant des soins à domicile d'apporter à leurs familles les soins dont ils revendiquent par ailleurs le droit absolu, et gratuit, encore !

Allez, courage les amis, continuons ensemble à lutter contre vents et marées pour obtenir plus d'indépendance, plus de reconnaissance, plus de tranquillité, plus de revenus, plus d'envie de travailler et plus de plaisir à exercer notre art, etc., ... tout simplement !

Philippe COCHARD



Interview exclusive de Monsieur Alain BERGEAU, Président de la FFMKR

KFP - *Quelles améliorations le Congrès de Grenoble a-t-il apportées au projet fédéral ?*

Alain BERGEAU - Le 44^{ème} Congrès de Grenoble avait un double objectif : d'abord conforter la politique fédérale menée par la nouvelle équipe fédérale élue en Martinique en octobre 2005 et déterminer les axes politiques de la Fédération pour la période 2007-2009.

Le vote du rapport moral à 98,82 % est un signe fort donné par les départements sur la nouvelle politique fédérale applicable depuis deux ans, politique basée sur l'action et sur l'union au sein de la Fédération.

Ce 44^{ème} Congrès de Grenoble devait surtout être tourné vers l'avenir de manière à anticiper les évolutions de notre profession avec le vote du PLFSS 2008 et les mesures de libéralisation évoquées au sein de la commission ATTALI afin d'y apporter des réponses adéquates.

En effet, la Fédération, si elle doit continuer à être une force de défense de la profession doit surtout être une force de négociation et de proposition avec les Caisses d'Assurance Maladie et le monde politique. Dire non sans faire de propositions, c'est faire du syndicalisme d'arrière-garde et surtout s'exposer à négocier sur la base qui nous est proposée. Grâce aux 11 motions votées démocratiquement par le Congrès de Grenoble, la Fédération est en ordre de marche pour les deux années à venir couvrant la période 2007-2009. Cette période s'annonce riche en changements avec par exemple, en février 2008, les Etats Généraux de la Santé, la mise en place des agences régionales de santé (ARS) voulues par le Président de la République ; autant de sujets sur lesquels la Fédération sera présente aussi bien au niveau professionnel que dans le cadre interprofessionnel par l'intermédiaire de l'UNPS et du CNPS.

KFP - *Les départements se plaignent quelquefois du manque d'écoute de la Fédé, et à l'inverse de son mutisme dans certains domaines, pourtant les moyens d'information*

sont multiples, et mieux structurés. Comment remédier à ces impressions ?

Alain BERGEAU - Tout d'abord, notre rôle est d'être en permanence à l'écoute des départements ; nous devons non seulement les écouter mais surtout les entendre, analyser leurs critiques ou leurs propositions et leur répondre en adaptant notre communication. Cette communication ne doit être en aucune manière figée mais doit toujours être en mouvement, réactive et s'adaptant en fonction des différentes analyses et des objectifs à atteindre. Actuellement, après une refonte totale de Kiné-Actualité, nous avons entrepris une réactualisation du site Internet, de la Lettre de l'Adhérent pour être plus sélectif, plus réactif dans notre communication. La communication institutionnelle que nous avons mise en place en début d'année monte en puissance et début 2008 nous allons renforcer notre communication vers la presse spécialisée et grand public. Oui, la communication s'est beaucoup développée en terme de support ; à nous de la structurer en fonction des cibles, des objectifs et des messages à faire passer.

KFP - *Le projet fédéral est national, comment peut-on le rendre convergent avec les intérêts et les particularités départementales ?*

Alain BERGEAU - La politique fédérale est une politique nationale mais qui doit tenir compte des spécificités locales de notre exercice. Notre projet fédéral, quel que soit le thème, doit rassembler et ne doit surtout pas opposer et encore moins exclure des départements ayant des modalités d'exercice spécifique. Nous devons tenir compte de ces spécificités départementales lors de nos négociations surtout lorsque ces spécificités si elles se généralisent seront source d'indépendance et de valorisation de la profession. Par exemple, dans le cas du DE ou de la démographie avec les zones denses et sous denses, travaillons plutôt, à partir



de ces expériences locales qui apportent une réponse de terrain à des problèmes particuliers, à les intégrer à notre politique fédérale. Cette diversité doit être une source de richesse et de valorisation de notre exercice professionnel.

KFP - *L'Ordre met en place ses structures disciplinaires, et donne l'impression de n'apporter que des contraintes aux MK. Les missions de défense des professionnels par les syndicats ne vont-elles pas en sortir plus affirmées ?*

Alain BERGEAU - Je tiens à préciser que les missions et le rôle de l'Ordre sont précisés d'une part par la loi et d'autre part par le Code de Déontologie. Je souhaite que le Code de Déontologie qui sera adopté soit un code ouvert permettant l'évolution de notre profession vers des espaces de liberté d'autonomie et ne soit en aucune manière un frein à l'évolution de notre profession. Il est indispensable qu'il y ait une véritable complémentarité entre la politique professionnelle menée par les syndicats et l'Ordre qui doit en assurer le côté éthique avec tous les moyens que la loi lui a conféré. Notre but doit être de donner les moyens aux masseurs-kinésithérapeutes d'évoluer vers plus de liberté, de responsabilités et son corollaire l'autonomie.



Congrès de Grenoble

Un Congrès, pourquoi faire...

Il y a quelques semaines, la FFMKR tenait son 44^{ème} Congrès Administratif Ordinaire.

Mais à quoi cela sert-il ?

« La Fédération se réunit en Congrès Financier Ordinaire et en Congrès Administratif Ordinaire tous les ans.

Le Congrès Financier Ordinaire a pour but d'approuver ou refuser les comptes de l'année précédente.

Le Congrès Administratif Ordinaire a pour but de voter le budget et la quote-part fédérale pour l'année suivante. Il peut voter des motions portant sur la politique fédérale.

Tous les deux ans, le Congrès Administratif Ordinaire devra, en outre, approuver ou rejeter le rapport moral du Conseil Fédéral. Il procédera ensuite à l'élection des membres du Conseil Fédéral.

Il peut se prononcer sur les actions préconisées par le Conseil Fédéral ou les diverses commissions.

Des Assises Nationales sont organisées tous les deux ans en même temps que le Congrès Administratif Ordinaire. Elles ont pour but notamment de réfléchir à la prospective professionnelle, de proposer les orientations de la politique et de l'action fédérales à soumettre à l'aval du Congrès Fédéral. » (texte issu des statuts de la FFMKR).

Ce Congrès qui réunit les élus de la

FFMKR est un lieu d'échanges et permet à chacun non seulement de s'exprimer sur la politique et les dossiers fédéraux, mais il est aussi le siège de nombreux débats, offrant aux représentants des Syndicats Départementaux la possibilité de se rencontrer et de côtoyer tous les Conseillers Fédéraux qu'ils soient élus en Région ou en Congrès. Chaque Syndicat représente un certain nombre de voix; ce qui lui permet lors des votes de s'exprimer au nom de ses adhérents. Ce dernier Congrès a proposé 19 votes et motions qui ont chacun d'entre eux été précédés de propositions, certaines fois très discutées.

C'est vous dire que ce n'est pas simplement un Congrès de « béni-oui-oui » comme le pensent certains. Allons, ne nous laissons pas aller à la critique; soyons positifs; il est important de se retrouver, même si nous n'avons pas tous les mêmes points de vue ; c'est ce qui fait la richesse de notre profession et particulièrement celle de la FFMKR.

Pendant cette rencontre, il fut aussi procédé à l'examen des rapports moraux ; au fait, c'est quoi ces rapports moraux ? C'est l'analyse, la synthèse et la prospective du travail effectué pendant deux ans par chaque Conseiller Fédéral. Il nous permet d'être tenu au courant de l'avancée des dossiers et de se rendre compte de la tâche importante des responsabilités engagées par chacun.

Alors vous voyez : cela sert quand même à quelque chose ; à l'année prochaine...

Fanny Rusticoni

Glossaire :

Conseiller Fédéral : Masseur-Kinésithérapeute adhérent à la FFMKR élu par une Région ou le Congrès, afin de prendre en charge au sein du Conseil Fédéral un certain nombre de responsabilités.

Conseil Fédéral : Conseil d'Administration de la FFMKR actuellement composé de 32 conseillers fédéraux sur 34 se répartissant entre 17 Conseillers Fédéraux élus au Congrès et 15 Conseillers Fédéraux de Région.

Vos élus parisiens, Philippe Cochard, notre Président, Michel Rusticoni et Bernard Codet, nos Vice-présidents, Jean-Pierre Lemaître, notre Secrétaire Général, Ludwig Serre, notre Trésorier, accompagnés aussi de Dinah Mimoun, de Jean-Louis Besse, administrateurs, c'est dire une grande partie du CA du Syndicat de Paris, s'est rendue à ce Congrès de Grenoble; ce fut aussi courageux de leur part, car cela tombait encore avec des grèves de la SNCF; mais cela ne les a pas découragés.

Ils ont pu par leurs interventions à la tribune ou lors des moments de rencontre avec les autres élus départementaux proposer des amendements, des idées, exposer leur point de vue et concourir à un débat non seulement fructueux, positif mais aussi démocratique. Leurs voix ont été le reflet de vos propositions et revendications.

Merci à eux.



Centre National des Professions de Santé

Communiqué de presse

Le 15 novembre 2007

PLFSS 2008 : le CNPS dénonce l'injustice et l'incohérence du système des franchises

Le Centre National des Professions de Santé (CNPS) qui suit de près les débats du Sénat sur le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2008, dénonce une injustice particulièrement criante contenue dans l'article 35 qui pénalise, une fois de plus, les professions libérales de santé.

Cet article contient une disposition qui instaure une franchise ne s'appliquant qu'aux seules prestations effectuées par les auxiliaires médicaux libéraux alors que les structures publiques en seraient exonérées.

A travers une telle disposition le Gouvernement pénalise lourdement les professionnels de santé libéraux au profit des structures publiques, auxquelles aucun effort n'est demandé dans le cadre de ce PLFSS, dont seul le secteur libéral semble devoir faire les frais !

Au-delà de cette iniquité entre le secteur libéral et le secteur public, cette mesure est dangereuse car elle comporte des effets pervers via l'aggravation de la concurrence entre secteurs. En clair, le gouvernement va encourager les patients à se diriger vers les structures publiques pour contourner les franchises.

Tout ceci est inacceptable et pénalise ceux qui ont fait le plus d'efforts car ce sont les professionnels de santé libéraux, en particulier paramédicaux, qui ont permis à l'Assurance Maladie d'engranger des économies importantes à travers notamment le développement du maintien à domicile des personnes âgées, ou la réduction des durées d'hospitalisation avec les soins à domicile ou le transfert vers les soins de ville de pathologies traitées en centre de rééducation fonctionnelle.

C'est pourquoi, le CNPS, demande aux Sénateurs d'amender en urgence cet article injuste pour les professions de santé libérales lourdement pénalisées, et éviter de créer un déséquilibre dangereux du système de santé au profit du secteur public.

Contact Presse : Michel Chassang - Tel. 06 85 72 60 83



Les comptes nationaux de la santé en 2006

D'après l'étude de la DRESS de Annie FENINA et Yves GEOFFROY

N°593 – septembre 2007

Dossier réalisé par Michel Rusticoni



GÉNÉRALITÉS

En 2006, le montant total des dépenses de santé s'élève à 193,3 milliards d'euros, soit 3.138 euros par habitant et 11,1 % du produit intérieur brut (PIB). La consommation est en progression annuelle de 3,5 % soit 156,6 milliards d'euros et 8,7 % du PIB.

Le fait marquant de 2006 est le ralentissement des prix de la consommation de soins :

- 2005 : + 1,5 %
- 2006 : + 0,8 % soit presque la moitié

Cela est dû notamment à la baisse sensible des médicaments (- 3,7 %) qui accompagne la progression des génériques.

Les évolutions en volume connaissent également un ralentissement :

- 2005 : + 2,9 %
- 2006 : + 2,7 %

Cette baisse de 0,2 % est imputable essentiellement aux soins hospitaliers.

Pour la première fois depuis 1998 les dépenses de santé augmentent moins vite que le PIB :

- Dépenses de santé : + 3,5 %
- PIB : + 4,3 %

Le financement de la consommation de soins a évolué entre 2005 et 2006 : la part de la sécurité sociale a diminué de 0,2 point et la charge des ménages a augmenté de 0,1 point.

Avec 11,1 % du PIB pour ses dépenses de santé la France est en 3ème position des pays membres de l'OCDE

TABLEAU DE SOINS ET DE BIENS MÉDICAUX



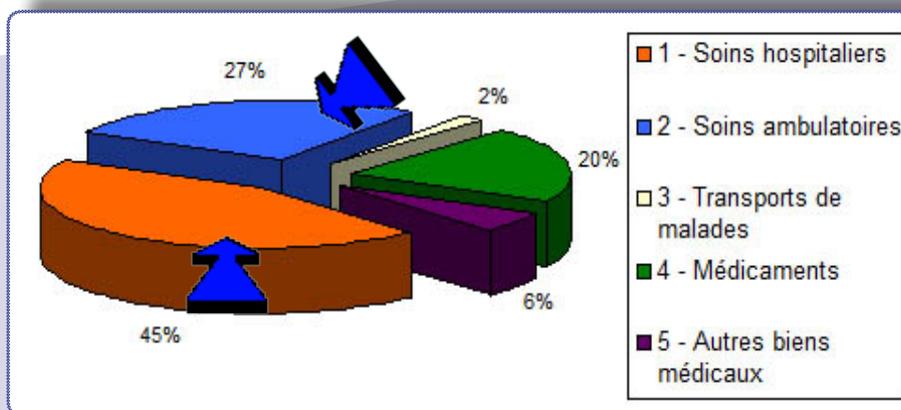
	Valeurs en mil- liards d'euros 2006	Taux d'évolution annuels moyens									
		En valeur en %					En volume en %				
		1995 2000	2000 2005	2004	2005	2006	1995 2000	2000 2005	2004	2005	2006
1 - Soins hospitaliers	69,9	2,0	5,1	4,7	5,0	3,4	0,5	1,5	1,5	2,1	1,4
publics	54,2	2,8	5,1	4,7	4,7	3,3	1,1	1,3	1,5	1,7	1,0
privés	15,7	- 0,5	5,0	4,7	6,0	3,7	- 1,3	2,1	1,6	3,2	2,6
2 - Soins ambulatoires	42,8	3,1	5,5	4,4	3,2	4,6	2,5	4,0	3,5	1,7	2,1
dont médecins	19,8	3,2	4,6	3,0	3,2	4,0	2,4	1,4	1,9	0,5	- 0,5
dont dentistes	9,1	2,3	5,5	4,7	1,1	4,1	1,8	7,0	4,4	0,1	2,3
dont auxiliaires médicaux	9,5	4,0	7,1	6,5	5,2	6,8	3,1	5,3	5,0	5,2	6,8
dont analyses	4,1	3,2	7,3	6,7	3,7	4,1	3,7	6,9	6,7	3,7	4,1
3 - Transports de malades	3,1	5,0	8,4	8,0	7,0	9,2	3,1	6,3	7,5	4,9	5,8
4 - Médicaments	31,9	5,1	5,9	5,7	4,2	1,5	5,0	7,0	7,0	5,5	5,4
5 - Autres biens médicaux	8,9	9,0	8,2	7,9	5,9	4,9	8,1	6,9	6,2	4,8	4,7
Consommation de soins et de biens médicaux	156,6	3,3	5,6	5,1	4,4	3,5	2,3	3,7	3,6	2,9	2,7



Dépenses des soins médicaux

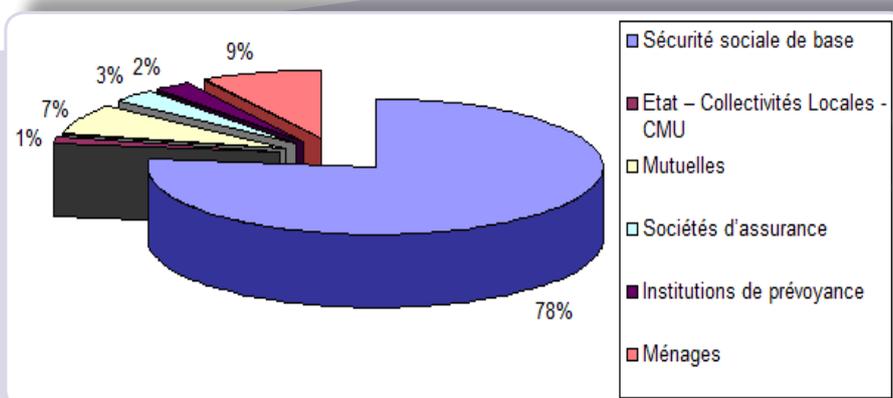
Les comptes nationaux de la santé en 2006 (suite)

en milliards d'euros



Qui Paye ?

Structure du financement de la dépense de soins et des biens médicaux



De 1995 à 2006, la part des charges des ménages a diminué de 1 %, comment s'est transféré ce financement ?

Transferts des charges de 1 % des Ménages

Sécurité sociale de base	- 0,1
Etat - Collectivités Locales - CMU	+ 0,3
Mutuelles	+ 0,1
Sociétés d'assurance	- 0,1
Institutions de prévoyance	+ 0,8



Consommation Soins Auxiliaires Médicaux

La consommation de soins des auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes) s'est élevée à 9,5 milliards d'euros en 2006, en augmentation de + 6.8 % en valeur par rapport à 2005.

La hausse en volume est également de 6.8 %, la variation des prix étant nulle.

Les comptes nationaux de la santé en 2006 (suite)

	Tableau d'évolution moyens et annuels en %					Montant 2006 millions €
	1995 2000	2000 2005	2004	2005	2006	
INFIRMIERS						
Valeur	3.8	7.0	6.8	6.2	7.7	4 916
Prix	0.7	3.1	2.7	0.0	0.0	
Volume	3.1	3.8	4.0	6.2	7.0	
KINESITHERAPEUTES						
Valeur	3.9	7.0	6.3	4.1	6.1	3 790
Prix	1.4	0.3	0.2	0.0	0.0	
Volume	2.4	6.7	6.2	4.1	6.1	
AUTRES (Orthoptistes, orthophonistes)						
Valeur	5.8	7.6	5.8	4.5	4.6	751
Prix	0.7	1.3	0.1	0.0	0.0	
Volume	5.1	6.3	5.7	4.5	4.6	
ENSEMBLE						
Valeur	4.0	7.1	6.5	5.2	6.8	9 457
Prix	0.8	1.6	1.4	0.0	0.0	
Volume	3.1	5.3	5.0	5.2	6.8	



Les Soins des Masseurs-Kinésithérapeutes

Masseurs Kinésithérapeutes libéraux

2004		2005		2006	
43 002	3.0 %	43 768	1.8 %	44 947	2.7 %

Masseurs Kinésithérapeutes salariés

2004		2005		2006	
16 893	3.0 %	17 937	4.1 %	18 484	3.0 %

Ensemble Masseurs Kinésithérapeutes libéraux et salariés

2004		2005		2006	
59 895	3.1 %	61 705	3.0 %	63 431	2.8 %

Ils s'élèvent à 3,8 milliards d'euros en 2006, et progressent par rapport à 2005 de + 6,1 % en valeur et en volume, mais les prix restent inchangés pour la deuxième année consécutive.

En 2006 il n'y a pas eu de revalorisation tarifaire.

De nouvelles cotations d'indemnités de déplacements spécifiques ont été fixées en mars et en avril 2006. Elles ne sont applicables qu'à certains actes de rééducation. Ces modifications n'ont pas eu d'effet sur les prix tels que mesurés dans les comptes de la santé.

Selon les données provisoires, l'effectif des masseurs-kinésithérapeutes a augmenté de 2.7 % en 2006. Ceci constitue une poursuite de la tendance des années précédentes.

On remarque que les augmentations des indemnités de déplacement, n'ont eu aucun effet sur l'aggravation du déficit, tant elles sont insignifiantes à la fois pour la masse budgétaire de l'Assurance maladie, que pour le porte-monnaie du praticien.

Sur les 200.000 millions d'euros des dépenses de santé (soit 200 milliards d'euros), les soins de kinésithérapie ne représentent que 3.790 millions d'euros, soit 1,8 % du budget de la Sécurité sociale.

Ces 1,8 % ne représentent que l'activité libérale.

La répartition mathématique des 3.790 millions d'euros pour les 63.431 MK, donne après une savante règle de trois, un montant de soins remboursés de 59.749 euros par praticien.

La Sécurité sociale estimant par ailleurs que le pourcentage moyen du remboursement des soins de kinésithérapie est de 82 % des honoraires perçus, il conviendrait donc de rajouter à cette somme 18 %, pour connaître le montant des honoraires totaux virtuels. Ce qui établit un chiffre d'affaires conventionnel moyen de 70.503 euros. (462.469 francs)

Chacune et chacun pourra désormais se situer de part et d'autre de cette évaluation.

CONCLUSION

Faire passer les dépenses de masso-kinésithérapie de 1,8 % du budget de l'Assurance maladie à 1,9 %, reviendrait à augmenter ces dépenses de 200 millions d'euros, ce qui représente une molécule d'eau dans l'océan de ces dépenses, par contre, ce 0,1 % d'augmentation annuelle, apporterait une recette supplémentaire moyenne de 3.174 euros par praticien.

Le chiffre d'affaires moyen deviendrait ainsi : $70.503 \text{ €} + 3.174 \text{ €} = 73.677 \text{ €}$ soit + 4,5 %.

Notre lettre-clé étant bloquée depuis 2002, je n'ai pas le courage de calculer tout ce que nous avons perdu depuis 6 ans.



Le THAÏnostic*

À Paris, le petit commerce périclité. Les boutiques ferment. Les vélos poussent à la place des arbres, et Roselyne patauge dans l'ostéopathie. Bref, on est en pleine panade.

Zorro Dutreuil, ancien ministre des PME, exterminateur du monopole du massage, par son autorisation à dispenser les formations de massage au sein des Chambres de Commerce, a tenté de résoudre cette hémorragie marchande, en générant de bien curieuses péri-praticiennes.

Ainsi fleurissent derrière ces rideaux de fer abandonnés, des nouveaux salons de massage thaï. Ils avaient disparu depuis les années 80. Le massage était alors brocardé, et les cons de l'époque n'étaient pas avares de quolibets vis à vis de nos consœurs. La confusion était sordide. Les dés étaient pipés, même que certains pratiquants de l'époque, racontent qu'il n'y avait pas qu'eux.

La prostitution à la sauce Emmanuelle (le film, pas la sœur), avait alors des exigences exotiques. Un retour en force de la nostalgie nous submerge dans cette thaï-attitude. C'est ainsi que ces salons à succursales multiples, proposent une nomenclature qui nous laisse pantois. Le massage à quatre mains et deux heures, pour 150 €, le pousse-pousse de Chang Mai, à 45 € la chambre à air, et la chauffeuse de Bangkok à 1.000 € les coups de bambou. Et tout ça échappe à l'HAS, alors que tous les usagers estiment que c'est très bon pour la santé ? Quel malheur !

De la même manière que les maisons closes subventionnaient les sanatoriums, la suppression du déficit de la sécu passerait-il par la création de bobinards dans les sous-sols des cabinets de kinésithérapie ? Création d'emplois. Petites entreprises ne connaissant pas la crise, etc, etc... Les bénéficiaires des cabinets seraient assurés non plus par le bien-être, mais par le plaisir. Quel bonheur ! Les mains libres et les coudées franches, le kiné sera-t-il tenté d'offrir ses honoraires ?

Adieu trou de la sécu, et bonjour la morale à géométrie variable.

Y'a pas à dire, mais dès que j'entends le mot « franchise », j'abuse.

Michel Rusticoni

* sur une idée de Stéphane Martine



SYNDICAT DES MKR DE PARIS : COTISATIONS 2008

	QPD* 2007	QPD* 2008	Cotisation 2007	Cotisation 2008	Variation
Tarif plein	91	80	318	309	-2,8 %
Tarif réduit **	83	71	278	271	-2,5 %
Plus de 60 ans	83	71	278	269	-3 %
1 ^{ère} adhésion	59	50	208	149	-28 %
Nouveaux diplômés	27	16	148	115	-22 %
Retraités	12	11	100	100	=
Salariés	82	81	170	170	=
Étudiants 3 ^e année	0	0	15	15	=

* QPD : quote-part départementale

** Conjoint, Groupes



Les grèves des nantis



L'acharnement pour le maintien des prérogatives des régimes de retraite spéciaux n'est pas un conflit social, mais la démonstration d'un pouvoir de nuisances.

Les démographes ont frappé fort. Ils ont dévoilé que l'espérance de vie des français était globalement la même, toutes catégories sociales confondues. 76,8 ans pour les hommes, 83,7 ans pour les femmes. (Insee 2004)

Les réductions du temps de travail pour pénibilité du siècle dernier n'ont plus lieu d'avoir cours aujourd'hui. Le départ à la retraite d'un cheminot du temps de la bête humaine de Zola, se justifiait peut-être à 50 ans, mais aujourd'hui, plus de tonnes de charbon à manier à la pelle, mais des boutons à pousser.

L'espérance de vie d'un conducteur de TGV est la même que la moyenne nationale.

Pourtant il existe bien des disparités territoriales.

En effet, on constate dans les chiffres de l'Insee, un écart d'espérance de vie non négligeable dans certaines régions. Le plus mauvais score est hélas détenu par

la région Nord-Pas de Calais, avec pour les hommes, une espérance de vie de 73,6 ans, et pour les femmes de 81,8 ans, tandis que les régions Île-de-France et Rhône-Alpes passent, pour les hommes à 78,4 ans et pour les femmes à 84,5 ans.

Faudrait-il moduler la durée du travail en fonction de l'espérance de vie ?

Selon cette méthode, les femmes parisiennes ou lyonnaises devraient travailler 5 années de plus que les hommes du Pas de Calais. J'imagine le plébiscite. Me voilà désormais, avec tout plein de nouveaux amis picards, sauf que mon petit corps de mirliflore ne survivrait pas longtemps aux griffes acérées de la féminine engeance urbanophile.

Conclusion, tout le monde doit travailler le même nombre d'années, sinon, il pourrait surgir d'autres revendications de ce type, à ce jour encore insoupçonnées.

Honte à ceux qui profitent de la compensation financière des travailleurs qui bossent jusqu'à 65 ans, pour leur « offrir » une retraite à 55 ans, et qui pour tout remerciement, n'hésitent pas

à utiliser leur pouvoir de nuisance à les rendre fous dans leurs déplacements les jours de grève.

Moralité : On passe notre vie à avoir des fonctionnaires sur le dos, et puis un jour, patatras, on les a sur les bras.

Michel Rusticoni

Ressources Internet :

<http://www.capcampus.com/actualite/articles/chiffres-cles/esperance-de-vie-des-francais-selon-les-regions-a7659.htm>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Esp%C3%A9rance_de_vie

http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_liste.asp?theme=2&soustheme=2

...Et quand certains prennent les français en otage pour préserver une retraite à 50 ou 55 ans, d'autres doivent travailler après 65 ans pour vivre...

Un arrêté du 30 octobre 2007 (paru au J.O du 10 novembre 2007) portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2008 mérite d'être signalé au moins pour une implication directe pour les masseurs-kinésithérapeutes.

En effet, ce plafond détermine pour nos confrères retraités et qui continuent de travailler le bénéfice qu'ils ne doivent pas dépasser pour bénéficier en même temps de leur retraite.

Plafond annuel : 33.276 euros pour l'année 2008 (contre 32.184 euros pour 2007).



DAM : ENQUÊTE QUALITÉ

Pour vous les DAM, c'est plutôt...



ou alors...



Les DAM « Délégués de l'Assurance Maladie », entrent dans nos cabinets, pour nous présenter la nouvelle convention.

Nous procédons à une enquête qualité sur ces visites.

Nous invitons toutes nos consœurs et tous nos confrères à nous faire part de leurs expertises, sur le déroulement de ces visites.



INK : FORMATION AUX FONCTIONS ORDINALES DEPARTEMENTALES

Quelques places disponibles

Détails et inscription : cliquez ici



Caducée du Conseil de l'Ordre

Si vous avez acquitté votre cotisation, vous avez certainement reçu fin octobre, le caducée ordinal... pour 2007 ! Cette dépense était-elle vraiment utile ?

Collez-le rapidement sur votre pare-brise car la fin de l'année arrive bientôt...

SÉCU 2007
vous avez dit
DÉFICIT ?

Budget 3.790 milliards d'€

Déficit 13 milliards d'€

% du déficit : $13 / 3.790 \times 100 = 0,35\%$

Globalement le budget de la SS est de 10 milliards par jour, son déficit ne représente donc qu'une journée sur les 365 jours de l'année.

Les franchises ne sont donc pas justifiées. Elles reviennent simplement à ce que la Sécurité Sociale BAISSÉ son remboursement des actes des Masseurs-Kinésithérapeutes de 3%.

Sans le dire.

Actes MK de 60 % à 57 %

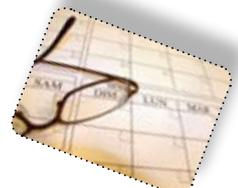
Une hypocrisie bien dans l'air du temps.

Mesdames, Messieurs les Députés, Sénateurs, et Conseillers Généraux, ne soyez pas complices de cette fausse solidarité.

Déficit sécu : 0,3% de son budget

INSIGNIFIANT !

AGENDA



22 novembre 2007	Conseil d'Administration du SMKRP
22 novembre 2007	Conférence Gérontologique 2007 – Mairie du 9°
29 novembre 2007	Union Régionale d'Île-de-France - MdK
22 décembre 2007 - 6 janvier 2008	Vacances scolaires



Espace détente



Le Bon, la Brute et le Truand

Le Bon

Il gagne 10 millions d'euros au loto.
Tout le monde l'envie et trouve qu'il a de la chance et normal qu'il ne paye pas d'impôts.

La Brute

Il gagne 10 millions d'euros par héritage.
Il paye des droits de succession de 30%, on trouve que c'est un profiteur, et qu'il n'a peut-être rien fait pour mériter cet argent.

Le Truand

Il gagne 10 millions d'euros durant toute son activité professionnelle de patron.
Il paye 60% d'impôts, et on trouve que c'est un salaud d'exploiteur.

Moralité : J'ai pas trouvé.

LE PETEL

Dans le XV^{ème}, près de la Mairie, un établissement confortable et agréable où il est plaisant de trouver une cuisine d'inspiration traditionnelle et sachant être créatrice.

S'y côtoient la salade d'écrevisses à la mangue, la chartreuse de queue de bœuf au ris de veau, les coquilles Saint-Jacques fine crème au vinaigre de cidre.

Où il est bon aussi de s'attarder autour de sublimes desserts.

Le Pétel

4 rue Pétel

75015 Paris

Tel : 01 45 32 58 76

Clie

Faites-nous partager vos bonnes adresses, curiosités, clins d'oeil, etc
secretaire.smkrp@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Philippe Cochard

Rédacteur en chef :

Jean-Pierre Lemaître

Contact :

secretaire.smkrp@wanadoo.fr

Réalisation : SMKRP



LA PLUME D'OR

Un concours ouvert à tous les lecteurs* est organisé pour récompenser le meilleur article proposé au comité de rédaction. Ce dernier délibérera en fin d'année pour couronner le lauréat et lui offrir un prix bien mérité...

* (sauf les membres du comité de rédaction)